

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2016**



Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 22 septembre 2016, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Madame Régine RYCKELYNCK, absente excusée, a été représentée par Madame Chantal MOFFELEIN. Madame Amélie DASSONVILLE, absente excusée, a été représentée par Madame Ludivine DEGROOTE. Monsieur Christophe DEBAVELAERE, absent excusé, a été représenté par Monsieur Jean Luc CLEENEWERCK. Madame Anne Marie PITREL, absente excusée, a été représentée par Monsieur Bruno BRONGNIART. Madame Marina MARTEL, absente excusée, a été représentée par Monsieur Jean Sylvain ARNAUD.

Madame FOREST Dominique et Monsieur VEROVE Stéphane étaient absents.

Le compte rendu de la séance du 4 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer cette réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire tient à remercier les organisateurs des manifestations qui se sont déroulées tout l'été sur le village. La ducasse organisée par le comité des fêtes, la Zannekin Feest, les 150 ans de la fanfare et le festival « du métal à la campagne » ont rassemblé un public nombreux. Ces belles réussites participent à la vie du village et à son rayonnement.

### **ADAPTATION DE LA POSTURE VIGIPIRATE**

La lettre du préfet adressée à l'ensemble des Maires du département en date du 12 septembre rappelle

1/ les consignes précédentes et les bonnes pratiques à maintenir : à savoir l'interdiction de stationnement devant les établissements scolaires, l'attention toute particulière aux rassemblements en privilégiant les espaces clos plutôt qu'ouverts, la restriction de circulation aux abords des rassemblements,

2/ les consignes à l'occasion des journées du patrimoine, le maintien d'un contrôle d'accès des bâtiments officiels, etc ...

Le 21 septembre, une lettre précisant les dispositifs à adopter lors de manifestations ou grands rassemblements a été envoyée aux collectivités. Les organisateurs devront constituer un dossier de sécurité envoyé en sous-préfecture au minimum un mois avant.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'une vigilance accrue de la part de chaque citoyen.

### **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Il convient de réaliser certains ajustements budgétaires. Sur la ligne combustible, les crédits seront insuffisants. Pour rappel, un appel d'offre a été passé par le SIECF avec une date de début de prestation au 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018. Il y a eu un blocage sur la sortie automatique des factures concernant le point de livraison « école maternelle Victor Hugo ». Début juillet, trois factures concernant les périodes de chauffe du 1/01/2015 au 24/03/2016 sont arrivées en mairie. La somme à inscrire en dépenses est la suivante : 18 500 €

Il convient également d'ajuster les montants de la taxe sur la consommation finale d'électricité ; des versements ont été effectués sur le compte de la commune par Edf et Direct Energie, ils sont dus au SIECF, il convient donc d'inscrire en dépenses et en recettes la somme suivante 19 976,55 €

Il faut inscrire en non valeur la somme suivante : 457.34 € (voir ci après le détail).

L'enveloppe entretien de bâtiment connaît un dépassement important dû à plusieurs réparations du matériel de la cuisine centrale (3046 €) et la réparation des vitraux de l'église (4639€) à noter que pour cette dernière la commune a perçu un remboursement de l'assurance.

Le budget supplémentaire s'équilibre comme suit :

<b>60621</b>	<b>Combustible</b>	<b>+19 000,00 €</b>
<b>615221</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>+7 500,00 €</b>
<b>73928</b>	<b>Reversements fiscalité</b>	<b>+ 19 976,55 €</b>
<b>6541</b>	<b>Admission en non valeur</b>	<b>+ 460,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>46 936,55 €</b>
	<b>TCFE</b>	<b>+ 19 976,55 €</b>
<b>70878</b>	<b>Remboursement assurance</b>	<b>+ 3 500,00 €</b>
<b>74121</b>	<b>DSR</b>	<b>+ 15 000, 00 €</b>
<b>74127</b>	<b>DNP</b>	<b>+ 8460,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>46 936,55 €</b>

A l'unanimité, le conseil valide les ajustements budgétaires.

#### **ADMISSION EN NON VALEUR :**

La direction régionale des finances publiques a fait parvenir, début aout, une demande d'admission en non valeur relative au dossier suivant PC49910A0001 pour un montant de 315 €. Le motif évoqué est l'irrecouvrabilité de la créance. Le trésorier ayant engagé toutes les poursuites possibles.

La trésorerie d'Hondschoote a fait parvenir, le 20 septembre, une demande d'admission en non valeur concernant une famille : il s'agit d'une dette de 142.34 € (accueil de loisirs), le motif évoqué est le surendettement.

A l'unanimité, les membres du conseil votent l'admission en non valeur des titres mentionnés.

#### **TARIFS DES SERVICES :**

Il est proposé une augmentation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les tableaux détaillés présentés aux conseillers sont joints au compte rendu.

A l'unanimité, l'augmentation des tarifs est votée.

#### **INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER :**

Cette année l'indemnité de conseil s'élève à 489,46 €. A l'unanimité, le conseil municipal valide le versement de l'indemnité.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES SUR HOLQUE ET WATTEN**

Lors de la fusion des 4 communautés de communes, l'intégralité des compétences a été reprise par la CCHF, cette dernière disposait d'un délai de deux ans pour les conserver ou les restituer.

Concernant la compétence « aménagement, gestion de l'espace vert public du lit remblayé de la Colme situé sur le territoire des communes d'Holque et Watten », la restitution a été décidée lors d'un conseil communautaire en juin 2015.

Lors de chaque intégration ou restitution de compétence, la CLECT procède à une évaluation financière. Pour ce cas précis, et par mesure de simplification, les deux communes se partagent d'un commun accord le cout du « dé-transfert ». Les attributions de compensation des autres communes restent inchangées.

### **AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DU NORD**

Le syndicat mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **SIDEN SIAN :**

Le conseil doit émettre un avis sur les propositions d'adhésion suivantes :

- Proposition d'adhésion des communes de Camphin en Carembault et Phalempin avec transfert de compétence « eau potable »
- Adhésion des communes de Neuvireuil, Sains les Marquion et Vis en Artois avec transfert des compétences « eau potable » et « défense extérieure contre incendie »
- Proposition d'adhésion des communes de Bellonne, Graincourt les Havrincourt et Oisy le Verger avec transfert de compétences « eau potable » et « défense extérieure contre incendie »
- Proposition d'adhésion de la ville de Denain avec transfert des compétences « eau potable »
- Proposition d'adhésion du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Condé avec transfert des compétences « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »
- Adhésion des communes de Coucy les Eppes et Eppes (Aisne) avec transfert de la compétence « assainissement collectif »

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable sur les propositions qui lui ont été faites.

#### **SIECF : reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité**

Le Syndicat et la commune ont signé une convention le 21 mai 2015 concernant la perception et le reversement de la TCFE. Or, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune de Rexpoëde a changé de strate démographique, elle compte désormais plus de 2000 habitants. Ce changement a amené les services de la DRFIP à modifier les modalités de versement de la TCFE, indiquées aux fournisseurs. Aussi, afin de régulariser la situation pour l'année 2016, il est proposé de signer un avenant entre Rexpoëde et le SIECF.

Pour l'année 2017, il convient de voter dès à présent le principe de perception de la TCFE par le SIECF. Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE MINISTERIEL RELATIF A LA CONVERSION DU RESEAU GAZ B :**

Les consommateurs de gaz de la commune sont desservis par un gaz à bas pouvoir calorifique dit « gaz B » issu du gisement de Groningue aux Pays Bas. La diminution de la production de ce gisement a débuté, la France ne devrait plus recevoir ce « gaz B » à l'horizon 2030. Pour assurer la continuité du service, il est nécessaire de procéder à une conversion du réseau.

Il est proposé d'émettre un avis sur le projet, et d'attirer l'attention de la ministre sur le nécessaire accompagnement technique et financier des éventuels changements de matériel induits par cette conversion.

#### **MEDIATHEQUE : DESHERBAGE**

Suite à un inventaire des collections, un désherbage est nécessaire. Il concerne la mise au pilon de 847 documents dont la valeur d'acquisition était de 5400 €, et dont la valeur marchande à ce jour est de zéro.

Les critères du désherbage ont été les suivants : usure, obsolescence, dégradation, pas de public. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition.

#### **MEDIATHEQUE : MODIFICATION DES CONDITIONS DE PRET**

La responsable de la médiathèque souhaite élargir les conditions de prêt : à savoir passer à 5 documents pour 3 semaines et 2 dvd pour 1 semaine. Les conseillers valident la proposition.

### **ENTRETIEN DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Cette compétence a été abandonnée par la CCHF et par le département, elle est donc rétrocédée de fait aux communes.

Le linéaire est de 5620 m soit un cout de 1300 € HT pour le faucardage. Le cout du curage de certains fossés est à ajouter à la présente dépense.

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Vestiaire sportif :**

L'appel d'offres a été lancé mi juillet. Ce sont 120 entreprises qui ont retiré le dossier sur la plate forme du centre de gestion. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 16 septembre à 11h30. Les services administratifs de la mairie ont recueilli 40 enveloppes à la date d'échéance. L'ensemble des remises a été transmis à l'architecte pour une analyse en relation avec les bureaux d'étude et d'ingénierie.

#### **PLUI :**

Une première réunion de travail sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) s'est déroulée le 19 septembre à Zegerscappel. Elle avait pour objet de poser le cadre règlementaire avant d'entamer les discussions avec les groupes de travail. Le débat sur le pré PADD du PLUI doit se tenir avant le 27 mars 2017.

L'AGUR a établi un recensement de toutes les normes qui s'imposent au futur PLUI, et Monsieur le Maire indique les oppositions qui apparaissent actuellement sur le territoire du SCOT, les objectifs de la CUD étant différents de ceux de la CCHF sur plusieurs thématiques.

#### **Règlement de voirie**

La CCHF a établi un règlement de voirie qui établit des préconisations en matière de travaux et d'occupation de la voirie communale (l'entretien de cette dernière étant de la compétence de la communauté de communes). Il est demandé aux maires de signer un arrêté approuvant cet arrêté.

#### **Contrat enfance jeunesse**

Considérant la sollicitation de la Chargée de Conseil et Développement en Action Sociale de la CAF, il convient d'entamer une réflexion sur le développement du prochain CEJ notamment en expérimentant les dispositifs suivant :

Extension des heures d'ouverture du public au Lieu Accueil Enfants Parents : 54 heures sont conventionnées en 2016, 64 heures pourront être effectuées et 68 heures en 2017.

Rythmes scolaires: les nouveaux rythmes ont été mis en place dès la rentrée 2013. Compte tenu de la charge de travail que ces nouvelles activités impliquaient, un agent, a été recruté sur un 20% ETP pour coordonner les Temps d'Accueil Périscolaire. La CAF soutient ce dispositif à hauteur de 50cts/h

Le secteur ados, arrêté en juin 2013 faute de fréquentation, a été relancé au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2016 mais sous une forme différente. Alors qu'auparavant il était proposé des après-midi les mercredi et vendredi, une soirée a d'abord été proposée à laquelle 70 jeunes ont participé. Au cours de cette soirée, un questionnaire a été réalisé pour connaître leurs attentes. Puis une rencontre plus formelle a permis de déterminer le choix des activités. Ainsi 2 sorties et 2 après-midi sur le village ont eu lieu sur mai et juin.

Depuis le 22 septembre, un "espace ado" est ouvert tous les jeudis de 16h30 à 18h30, dans un premier temps. Les jours et horaires pourront être modifiés en fonction des disponibilités du plus grand nombre.

Des sorties ou des projets seront élaborés au cours de l'année avec la participation des jeunes.

Il est demandé aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier. A l'unanimité, le conseil valide la proposition.

#### **Nom du centre social**

Le vote n'a récolté que très peu de suffrages, il s'avère que certains votants ont voté plusieurs fois. Les résultats ne sont pas concluants.

#### **Propreté du village**

Une conseillère municipale a interpellé monsieur le Maire sur le manque d'entretien de certains caniveaux dans le village et sur les conséquences que cela peut engendrer pour la bonne évacuation des eaux pluviales. Un recensement a été fait et ce sont 50 adresses qui sont concernées. Monsieur le Maire propose qu'un travail de nettoyage soit organisé par les agents communaux pour ce qui concerne les trottoirs bordant les propriétés communales. Ensuite, un courrier pourrait être adressé aux propriétaires et occupants concernés. Il est rappelé qu'un article sur le sujet a été publié dans la gazette du P'tit Paris, et qu'un message est régulièrement programmé sur le journal électronique d'information.

#### **Commerce du village**

Monsieur le Maire informe les conseillers au sujet du commerce d'alimentation du village, que des discussions se poursuivent entre les propriétaires des murs et d'éventuels repreneurs.

Le conseil se clôt par une présentation du site internet de la commune.

La séance est levée à 21h00.